

RAPPORT DE JURY

CERTIFICATIONS COMPLEMENTAIRES

SESSION 2023

0. Rappel du cadre réglementaire

0.1. Textes réglementaires

- L'arrêté du 23 décembre 2003 publié au B.O n° 7 du 12 février 2004, qui fixe les conditions de l'attribution d'une certification complémentaire.
- La note de service du 16 juillet 2019 publiée au B.O n° 30 du 25 juillet 2019, qui en fixe les modalités d'organisation.

0.2. Dépôt des candidatures

Peuvent candidater :

- les enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires ;
- les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Le candidat inscrit remettra un rapport — qui n'est pas soumis à notation — de cinq pages dactylographiées comportant et indiquant :

- un *curriculum vitae* détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux... pouvant comprendre un développement commenté d'une expérience significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Nota :

Pour la certification Discipline Non Linguistique (DNL), les enseignants du second degré s'inscrivent au titre de leur discipline de recrutement et les enseignants du premier degré s'inscrivent dans l'un des domaines disciplinaires suivants : mathématiques, histoire et géographie, sciences et technologie, enseignements artistiques (incluant l'éducation musicale et les arts visuels), éducation physique et sportive et pour une langue vivante (anglais, espagnol, allemand, italien).

0.3. Déroulement de l'épreuve

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel. L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;
- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Pour la DNL, l'entretien s'effectue — en tout ou partie, au choix du jury — dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence (B.O n° 30 du 25 juillet 2019).

Le jury dispose du dossier rédigé par le candidat pour son inscription et l'utilisation d'un support n'est pas interdite.

0.4. Précisions sur les compétences évaluées en DNL

La note de service du 16 juillet 2019 publié au B.O du 30 juillet 2019 précise : « Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ;
- la connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues, des programmes de langues en vigueur ;
- la connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ; - la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;
- la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ; la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
- la capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ;
- la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (réel et virtuel, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
- l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue ».

Ce sont donc à la fois des connaissances réglementaires et des compétences linguistiques, interculturelles, pédagogiques et transdisciplinaires qui sont attendues des candidats.

1. Bilan statistique

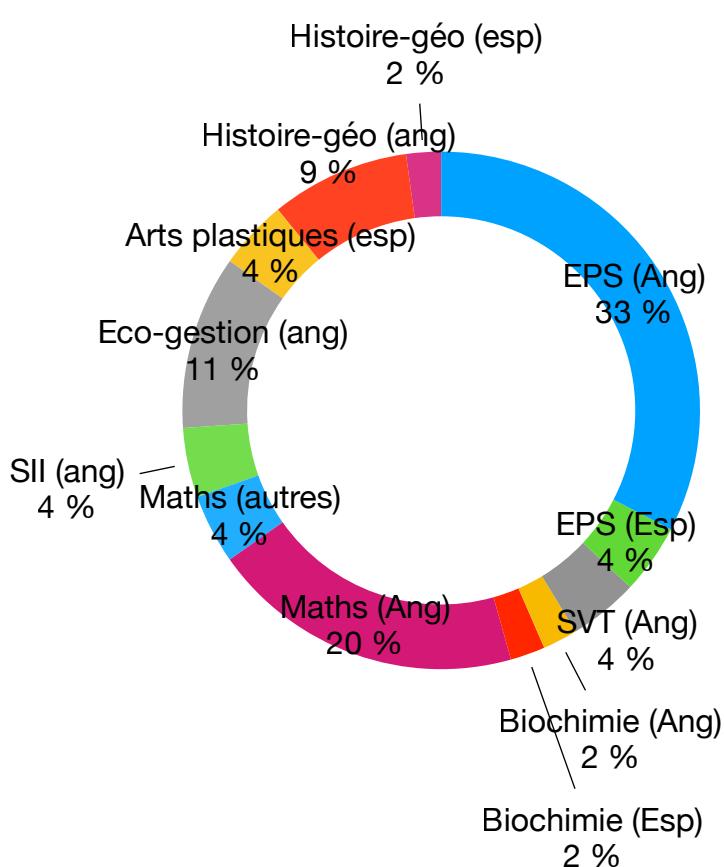
Le jury remarque avec satisfaction le nombre élevé de candidats cette année, 61 en DNL, 37 en Arts et pas moins de 130 en Français Langue Seconde.¹ Notons cependant que seuls 45 candidats ont mené le processus à bout en DNL (dépôt du dossier), soit 73,8%, 19 en Arts (51,4%) et 54 en FLS (41,5%).

Le premier degré est représenté de manière inégale : plus de 50% des inscrits en FLS mais uniquement 13% en DNL (et 4,6% des dossiers effectivement déposés).

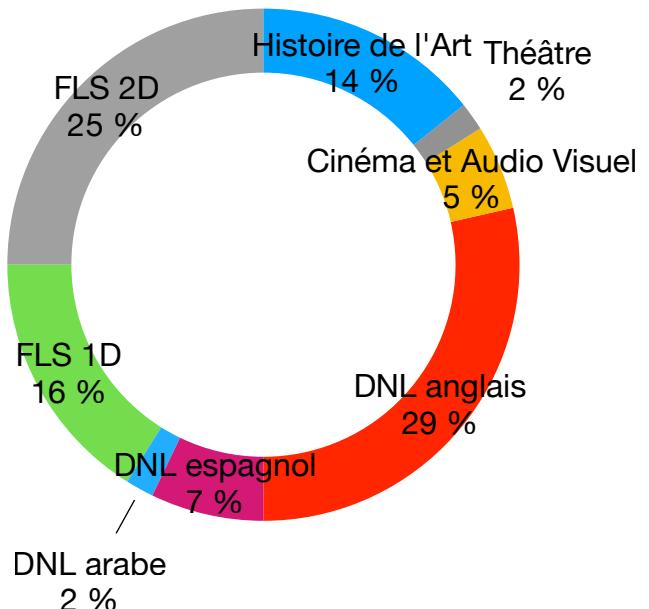
Le taux d'admission (des candidats présents) est de 81,3% en Arts, 53,8% en DNL, 34,8% en FLS, .

En DNL, l'anglais reste sur-représenté par rapport à l'espagnol (80% et 17,8% des dossiers, respectivement), mais l'on remarque tout de même une diversification, avec pour la première fois un candidat soutenant en langue arabe, mais aussi une ouverture sur les disciplines technologiques avec 5 candidats en éco-gestion et 2 en bio-chimie. En termes de discipline d'origine, Mayotte s'avère d'ailleurs atypique, avec seulement 5 candidats en histoire-géographie — discipline statistiquement dominante au niveau national — mais 11 professeurs de mathématiques et 17 d'EPS. Alors que la Semaine des Langues et de nombreux événements linguistiques de l'année sont placés sous les auspices des Jeux Olympiques et Paralympiques, cette spécificité est une opportunité pour notre académie.

**Admissions DNL
par discipline et par langue**



**Admissions
par certification**



¹ La certification FLS fait l'objet d'un rapport séparé.

2. Conseils aux candidats présentant la DNL

2.1. Attendus et conseils généraux

Les attendus définis par le BO sont connus des candidats (voir partie 0 de ce rapport), mais il est nécessaire de leur rappeler qu'une bonne maîtrise de la langue cible est une condition nécessaire mais pas suffisante de leur réussite. De plus, soulignons que le jury attend des compétences linguistiques qui attestent d'une bonne maîtrise du discours *spécifique à la discipline du candidat* et qui permettent à l'enseignant de créer des situations de communication en interaction, dans la langue étrangère, dans les classes qui bénéficient de l'enseignement DNL.

Les candidats doivent également mettre en évidence leur maîtrise des compétences indispensables à un travail d'équipe, notamment avec le professeur de langue vivante étrangère (LVE) ou des partenaires étrangers, pour adosser l'enseignement de la DNL au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et développer des gestes professionnels liés à l'enseignement des LVE. Il va sans dire que ce travail commence dès la préparation à la certification et que le candidat n'a pas de raisons d'attendre les résultats pour s'engager dans des projets interdisciplinaires.

De façon surprenante, certains candidats n'envisagent pas de plus-value spécifique de la DNL à l'enseignement de leur discipline (voire le décrivent comme du temps « perdu » pour la discipline) ; il convient de s'interroger au préalable sur l'intérêt et les spécificités de la DNL, au-delà de son projet légitime de développement professionnel. L'observation de séances de DNL, dans sa discipline et dans d'autres disciplines, permet de nourrir cette réflexion.

Enfin, rappelons que si le rapport n'est pas soumis à l'évaluation, il représente néanmoins une base utile pour la présentation orale. Il convient donc de le problématiser et de structurer le propos pour ne pas le réduire à un catalogue d'actions ou un simple CV.

2.2. Présentation orale

Le choix de certains candidats de s'exprimer entièrement en français a pu surprendre, tandis que les meilleurs candidats ont mis à profit le temps imparti pour mettre en valeur leur maîtrise de la langue étrangère. Le jury regrette cependant le manque de préparation de certains candidats qui se sont exprimés pendant un temps très réduit avec un niveau de langue qui ne permet pas d'envisager un enseignement de DNL face à des élèves ou s'appuyaient excessivement sur leurs notes.

Le jury a apprécié d'entendre un discours problématisé et structuré, qui vient compléter le dossier du candidat et permet d'apprécier l'évolution de sa réflexion sur l'enseignement de la DNL. Le choix de souligner le cheminement du candidat depuis la rédaction du rapport a pu donner lieu à des remarques intéressantes. En revanche, la reprise à l'identique de la structure et des éléments du dossier, simplement traduits (voire répétés), présente un intérêt limité. L'improvisation manifeste de certains candidats a rarement permis de mettre en valeur les qualités de leur réflexion.

Chez les candidats retenus, les expériences passées en et hors Sections Européennes ou de Langues Orientales (SELO), les formations suivies et les projets menés à l'international sont analysés au regard des compétences attendues d'un professeur de DNL et permettent à ces candidats d'avoir un positionnement clair sur cet enseignement et ses enjeux pédagogiques. Le jury a particulièrement apprécié que les candidats puissent s'ancre et se projeter dans le réel, qu'il s'agisse d'actions passées (participation à un projet linguistique, implication dans les sections de leur établissement...) ou futures (projet d'ouverture internationale concret et réalisable...). Les meilleurs candidats ont montré comment ces actions intégraient un apport culturel à une démarche pédagogique cohérente et réfléchie.

Rappelons enfin que l'utilisation d'un support visuel ne saurait être un prétexte pour réduire le temps consacré à la communication.

2.3 Entretien

L'entretien avec le jury est l'occasion d'évaluer les compétences linguistiques des candidats en interaction et commence — faut-il le rappeler ? — par une écoute active et analytique des questions. Il permet de revenir sur les thèmes, les supports et les activités de leur discipline proposés par les candidats qui ne doivent pas hésiter à justifier leurs choix par des références à la didactique et la pédagogie de l'enseignement de leur discipline et des LVE. Ainsi, la maîtrise des concepts clef et la connaissance de l'état de la recherche fournissent aux meilleurs candidats l'étayage théorique nécessaire à une analyse de leur pratiques. Le recours à des exemples concrets est apprécié dans la mesure où il appuie la réflexion sans s'y substituer.

La connaissance des acteurs locaux (référent mobilité de l'établissement...) et du contexte immédiat (présence de SELO dans les établissements du bassin...) est aussi importante pour le candidat que la capacité à envisager son action dans un cadre national (non limité à Mayotte).

L'entretien avec le jury a aussi été l'occasion pour certains candidats de mettre en lumière de fausses représentations de l'enseignement de la DNL, en et hors SELO, qui naissent généralement d'une mauvaise connaissance des textes réglementaires. Par exemple, certains d'entre eux :

- n'envisagent cet enseignement que dans les SELO et ne savent pas s'ils ont le droit d'enseigner en langue vivante étrangère dans le cadre de cours ordinaires ;
- n'arrivent pas à définir leur rôle dans l'évaluation des élèves de SELO ;
- ne font pas la différence entre un cours *de* langue étrangère et un cours *en* langue étrangère.

2.4. Références bibliographiques et ressources DNL

- Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée sur Eduscol ;
- Comparaison des dispositifs éducatifs en Europe sur Eurydice ;
- Parcours M@gistère DNL en Histoire-Géographie ;
- Kit de formation de l'Académie de Versailles ;
- Ressources pour les disciplines non linguistiques – Mathématiques en langue étrangère ;
- Enseigner et évaluer les mathématiques en sections européennes et de langues orientales (SELO) ;
- Portail du groupe DNL maths-anglais de l'IREM de Lyon.

3. Conseils pour le candidats préparant les certifications Arts

3.1 Pour l'Histoire des Arts

3.1.1 Conseils

- Les jurys ont apprécié le soin apporté, par la plupart des candidats, à leur dossier de présentation, indication précieuse de la prise en compte des préconisations faites, lors des moments d'information, sur les attendus de l'épreuve de certification : rapport clair, structuré, déroulant dans une langue soignée la réponse à une problématique motivée.

- Ils ont également été sensibles aux savoirs et à la culture des candidats. Connaissances et compétences explicitement précisées dans le texte officiel et dont il s'agit de mesurer l'empan pour que la prestation soit de la qualité attendue, au regard des critères officiels d'évaluation, qui insistent sur « la maîtrise de la chronologie et du vocabulaire propres à chacun des domaines d'expression artistique ».² Ainsi, se présenter à une épreuve de certification relève d'un projet dont les matériaux se choisissent au fil d'un temps réfléchi de préparation. Plus qu'une attente du jury, la familiarité avec les courants artistiques, les œuvres et les artistes qui ont une dimension classique ou patrimoniale devrait être comprise comme la source de la démarche des candidats.
- Enfin, les jurys rappellent qu'il appartient aux candidats de manifester le fait qu'ils soient conscients des enjeux de la certification : tout d'abord, « valider des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leurs concours »³ ; mais aussi mettre en œuvre, par leur collaboration avec d'autres acteurs d'une équipe éducative, des projets qui visent à développer les compétences des élèves dont ils auront la responsabilité.

3.1.2 Références bibliographiques et ressources HDA

- Vincent Brocvielle, *Le Petit Larousse de l'Histoire*, Larousse, 2023.
- Collectif, *Tout sur l'art - Panorama des mouvements et des chefs-d'œuvre*, Flammarion, 2020.
- Gérard Denizeau, *Panorama des grands courants artistiques*, Larousse, 2019.
- Louis-Henri Fournet, *Tableau synoptique de l'histoire du monde pendant les cinquante derniers siècles*, SIDES, 2005.
- Florence de Mèredieu, *Histoire matérielle et immatérielle de l'art moderne et contemporain*, Larousse, 2017.
- Jean Rudel, *Que sais-je ? Les grandes dates de l'histoire de l'art*, PUF, 2013.
- Jacques Thuillier, *Histoire de l'art*, Flammarion, 2003.

3.2 Pour Cinéma et AudioVisuel (CAV)

3.2.1. Remarques liminaires

Modalités retenues par le jury pour la passation de l'épreuve orale de la certification complémentaire Arts - Cinéma-Audiovisuel :

- Exposé de dix (10) minutes maximum durant lequel le candidat avait la possibilité de présenter son parcours de formation ou professionnel en lien avec la spécialité de la certification complémentaire ;
- Visionnage d'une séquence d'un film au programme soit de la spécialité CAV pour le niveau terminale pour les candidats du Second degré, soit du dispositif « Ma classe au cinéma » pour les cycles 2 et 3 de l'année scolaire en cours pour les candidats du premier degré et analyse de cette même séquence ;
- Entretien sur les connaissances théoriques, pratiques et les modalités de mise en œuvre des enseignements et des dispositifs Cinéma-Audiovisuel pour le premier ou le second degré.

² Ici, la Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 fait référence à l'histoire des arts, mais la remarque peut être étendue aux autres certifications artistiques. Ainsi le paragraphe dédié au CAV mentionne sans surprise « la culture cinématographique et audiovisuelle [et] l'histoire du cinéma ».

³ Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019

Pour rappel, la certification complémentaire est obligatoire pour enseigner le cinéma et l'audiovisuel en option et spécialité cinéma-audiovisuel au lycée, ainsi qu'en classe à horaires aménagés cinéma-audiovisuel (CHAC) au collège.

Toutefois, concernant les candidats issus du second degré, le jury a pu observer qu'une majorité des candidats se présentant à la certification complémentaire ne prétendait aucunement à prendre la responsabilité de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans les dispositifs pédagogiques précédemment mentionnés. En effet, seul un candidat déjà en charge d'enseignements d'option en lycée s'était engagé dans la démarche de l'obtention de la certification afin de valider ses expériences et ainsi poursuivre son action actuelle. L'existence de ce type d'enseignement dans un seul établissement de l'académie est probablement une des explications.

Le jury de cette session 2023 a pu apprécier les parcours et les situations d'enseignement très divers des candidats, du premier degré au collège, du lycée professionnel au général. Il tient à saluer la très grande qualité des candidats, témoignant d'une réelle passion pour le Cinéma et l'Audiovisuel et de parcours démontrant d'une maîtrise des outils, des procédés et des théories propres à ces domaines. Il est en effet remarquable d'observer l'existence de ces compétences et savoirs dans notre académie.

Un point nous semble néanmoins important à souligner. La seule cinéphilie ou maîtrise technique ne peut se substituer à une conscience des enjeux de l'enseignement du Cinéma-Audiovisuel ou de l'éducation à l'image dans le cadre scolaire. Il convient de fait de rappeler aux candidats des futures sessions la nécessité de connaître les programmes en vigueur, les dispositifs EAC existants et les modalités de mise en œuvre des enseignements CAV. Il est en effet important de connaître les acteurs présents sur le territoire et les modalités présidant à la mise en place de partenariats efficaces et utiles à nos élèves.

Ainsi, nous invitons les futurs candidats à s'informer précisément sur les projets et dispositifs en cours ou pouvant être menés dans notre académie, à affiner leurs connaissances des principes de l'éducation à l'image en milieu scolaire et à se familiariser avec les démarches visant à la construction de partenariats dans notre académie.

3.2.2 Observations sur le rapport :

Selon les modalités définies par notre académie, le rapport écrit doit articuler d'une manière synthétique et claire le parcours singulier du candidat en lien avec l'enseignement du cinéma-audiovisuel, sur un plan à la fois personnel et pédagogique, culturel et pratique. Il convient ici de rappeler aux candidats qu'il est préférable de respecter les règles de rédaction et de mise en forme des écrits communément admises pour la rédaction dans le milieu académique ou universitaire.

Ce rapport sert de base à l'oral et doit pouvoir attester d'une motivation et d'un recul critique sur les pratiques d'enseignement du candidat.

Il est conseillé de présenter un *curriculum vitae* mettant en valeur le parcours universitaire et professionnel du candidat en deux pages maximum de manière lisible et construite. Toutefois, un *curriculum vitae* sur plusieurs pages ne saurait attester à lui seul d'un recul nécessaire sur des connaissances théoriques et culturelles, ni sur une pratique avec les élèves.

C'est pourquoi, au même titre que les jurys des autres académies, le jury de l'académie de Mayotte demande aux candidats de proposer dans une seconde partie un développement commenté sur plusieurs pages d'une expérience d'enseignement avec le cinéma-audiovisuel permettant de rendre compte de la manière dont le candidat intègre le cinéma-audiovisuel dans ses pratiques

d'enseignement. Il peut également situer cette expérience particulière au sein d'une expérience plus globale s'il le souhaite. La maîtrise des outils et des supports numériques est appréciée.

Il convient d'indiquer que pour cette session, le jury a apprécié le soin apporté, par la plupart des candidats, à leur dossier de présentation, indication précieuse de la prise en compte des préconisations faites, lors des moments d'information, sur les attendus de l'épreuve de certification : rapport clair, structuré, déroulant dans une langue soignée la réponse à une problématique motivée.

3.2.3 Observations sur l'épreuve orale :

L'oral débute par une présentation du candidat de 10 minutes. Ce temps de présentation se prépare, pour tenir dans le temps imparti. Le candidat peut appuyer son propos sur une situation d'enseignement et prendre appui sur son rapport pour présenter ses motivations. Si le candidat souhaite présenter le résultat d'un projet mené en classe avec ses élèves, il convient de l'indiquer au jury en début d'épreuve afin d'en permettre la projection par exemple. Si celui-ci prend la forme d'un film, d'un court-métrage, il ne doit bien évidemment pas être d'une durée équivalente ou supérieure à la celle de la première partie de l'oral (10 minutes).

Durant cette première partie de l'épreuve, le jury est attentif à la disposition du candidat à se projeter dans les enseignements du cinéma-audiovisuel en lycée, dans les compétences et savoirs à transmettre et dans le déroulé des épreuves du baccalauréat dans cette discipline. Le jury attend ainsi que le candidat démontre ses compétences professionnelles et ses compétences utiles à la mise en œuvre desdits enseignements. De même, la disposition du candidat au travail en équipe avec les autres membres de la communauté éducative de son établissement et les partenaires extérieurs est appréciée par le jury.

Il importe également de connaître la place que peut prendre l'enseignement du cinéma-audiovisuel dans le cadre du PEAC et ainsi avoir conscience de la place de l'éducation à l'image et des enseignements de cinéma-audiovisuel dans la formation des élèves au lycée, dans la continuité de ce qu'ils ont pu expérimenter au collège.

La participation à divers dispositifs liés au cinéma-audiovisuel tels que « Ma classe au cinéma », du moins leur connaissance, est de toute évidence valorisée par le jury.

Nous invitons également les candidats à prendre contact, rencontrer, des collègues déjà en charge de ces enseignements dans l'académie, voire, avec leur accord, d'assister à des séances de cours pour s'imprégner des attendus et des pratiques en œuvre dans ces dernières.

Enfin, nous invitons à nouveau les futurs candidats à consulter la bibliographie indicative déjà proposée dans notre document d'accompagnement des candidats à la certification complémentaire Arts-Cinéma-Audiovisuel et disponible ci-dessous.

3.2.4 Références bibliographiques et ressources

Bibliographie indicative, non exhaustive :

- Alain Bergala, *L'hypothèse cinéma*, Cahiers du cinéma, 2002.
- Francis Vanoye, Anne Goliot-Léthé, *Précis d'analyse filmique*, coll « 128 », A. Colin, 1992.
- Francis Vanoye, *Récit écrit, récit filmique*, Armand Colin, 2005.
- Laurent Jullier, *Analyser un film : de l'émotion à l'interprétation*, Champs Arts, Flammarion, 2012. Michel Chion, *L'audio-vision, Son et image au cinéma*, Armand Colin, 2017.
- Robert Mac Kee Story, *Ecrire un scénario pour le cinéma et la télévision*, Armand Colin, 2017.
- Franck Haro, *Ecrire un scénario pour le cinéma*, Eyrolles, 2016.

- Yves Lavandier, *Evaluer un scénario*, Le clown et l'enfant, 2011.
- Vincent Amiel, *Esthétique du montage*, Armand Colin, 2017.
- Jean-Loup Bourget, *Hollywood, la norme et la marge*, Armand Colin, 2016.
- Martin Barnier, *Une brève histoire du cinéma (1895-2015)*, Hachette Pluriel Référence, 2017.
- José Mouré et N.T. Binh, *Documentaire et fiction allers-retours*, Les impressions nouvelles, 2015. Valérie Othnin-Girard, Bernard Stora, *L'assistant-réalisateur*, La fémis, 1993.
- Sylvette Baudrot et Isabel Salvini, *La script-girl*, La fémis, 1995.
- Jacqueline Nacache, *L'acteur de cinéma*, Armand Colin, 2005.
- Laurent Creton, *Économie du cinéma*, Armand Colin, 2014.

Sitographie, ressources utiles :

- CNC — Centre National du Cinéma et de l'image animée
- Cliclic : « Les actions d'éducation artistique aux images et aux mots de l'agence offrent aux plus jeunes d'apprendre à déchiffrer le flux des informations [...]. L'agence coordonne également des opérations en partenariat avec les acteurs éducatifs et culturels [et propose] de nombreux ateliers de pratiques artistiques et des parcours pédagogiques numériques ».
- Zero de conduite : ressources pédagogiques et offre VOD sélectionnée par des enseignants pour son intérêt pédagogique, culturel et cinématographique
- Transmettre le cinéma de l'école au lycée
- Forum des images : « Fictions, documentaires, animation, longs et courts métrages, séries télévisées, films sur ordinateurs... tous les genres, tous les formats, toutes les disciplines audiovisuelles trouvent ici un espace unique d'échanges et d'émotions ».

3.3 Pour Théâtre et Danse

3.3.1 Les attendus de l'épreuve

Cette année, seuls des candidats à l'option Théâtre se sont présentés, les commentaires ne porteront donc que sur celle-ci.

L'épreuve vise à interroger les connaissances et compétences théoriques et pratiques du candidat à enseigner en spécialité théâtre. Le jury s'assure de la culture théorique du candidat, littéraire, dramaturgique, scénique, historique, technique. Le candidat doit aussi montrer que les programmes sont connus et qu'il est en mesure de proposer une séquence. Enfin, il s'agit également de prendre en compte la dimension corporelle et physique de cet enseignement et d'être capable d'imaginer des mises en jeu et / ou un training concrets.

Le jury tient à rappeler que la finalité de la certification est l'enseignement en spécialité théâtre, celle-ci n'a donc pas vocation à saluer l'enthousiasme du candidat pour la discipline.

3.3.2. Les conseils aux candidats

Le jury a particulièrement apprécié l'enthousiasme et l'engagement des candidates pour la discipline. Il tient cependant à rappeler que l'enthousiasme n'est pas un savoir et doit être étayé par une culture solide, de l'Antiquité à nos jours. Le théâtre est un art vivant, et il est fondamental qu'un enseignant de théâtre – même dans un département sans scène nationale ni librairie spécialisée – soit capable de parler de l'actualité théâtrale.

Le jury précise également que le théâtre d'improvisation peut amener des outils sur le plateau, toutefois, l'enseignement du théâtre en spécialité ne saurait se contenter de ces seules techniques et

appelle une connaissance d'autres pratiques, comme par exemple celles du théâtre de Stanislavski, de Grotowski ou encore de Brecht.

Le jury encourage ainsi les candidats à dépasser la culture littéraire classique, et à s'ouvrir aux dramaturgies contemporaines et vivantes, et à ne pas se limiter à des auteurs français.

Le jury recommande également aux candidats une fréquentation des salles de spectacle, tout en ayant conscience des limites de l'offre théâtrale à Mayotte. Les candidats peuvent cependant regarder des captations sur Cyrano.

Enfin, le jury insiste sur la dimension physique et collective de cet enseignement artistique et invite les candidats à travailler la préparation et l'organisation d'une séance au plateau.

Le jury recommande particulièrement aux candidats :

- d'assister à des stages de jeu afin de développer une connaissance pratique du théâtre ;
- d'étudier la structuration de la diffusion théâtrale : il est préférable de savoir distinguer théâtre public et théâtre privé et de connaître les différentes missions des Théâtres nationaux, Centres dramatiques nationaux, Scènes nationales ou encore scènes conventionnées ;
- de s'approprier les outils d'analyse et le vocabulaire spécifique à l'analyse de spectacle ;
- de lire des œuvres publiées dans des éditions théâtrales.

3.3.3 Ressources bibliographiques

- Sur la formation de l'acteur, le jury recommande la lecture de Stanislavski et Meyerhold.
- Pour des ouvrages théoriques complets, voir *Qu'est-ce que le théâtre ?* (Christian Biet et Christophe Triaud) et *Histoire du théâtre dessinée* (Degaine).

Rapport compilé par Florent Hebert, IA-IPR d'anglais
& Martine Emo, Pôle Mobilité